
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CIMA

JEUDI 5 septembre 2024 – 17H30





L'assemblée générale ordinaire du CIMA – Centre Interprofessionnel de Médiation et d'Arbitrage, s'est déroulé le vendredi 5 septembre 2024,

Les membres du CIMA ont été conviés à participer à l'Assemblée à l'EDARA, 191 rue Vendôme – 69003 Lyon ou en visioconférence.

La Présidente chargée de présider la séance est Madame Marie-Josèphe LAURENT.

La secrétaire de séance est Madame Elise ABRAHAM

ORDRE DU JOUR



- Rapport d'activité et rapport moral de la Présidente : point sur l'activité de l'année écoulée et sur les actions en cours ;
- Point sur le CIMA, centre de formation ;
- Rapport financier du Trésorier ;
- Approbation des comptes et quitus aux administrateurs pour la gestion ;
- Élection du nouveau Conseil d'Administration.

RAPPORT DE LA PRESIDENTE

Ma prise de fonction s'inscrit dans l'action de mes prédécesseurs et je tiens à cet égard à remercier tous les anciens Présidents et membres du Conseil d'Administration du CIMA qui ont, par leur action, permis à celui-ci de grandir, ce qui va nous permettre cette année de fêter ses 20 ans.

Cette année 2024 a démarré par une réunion de réflexion stratégique du Conseil d'Administration en février dernier.

Le Conseil d'Administration a confirmé la nécessité de développer les activités de médiation et de formation du CIMA pour assurer sa survie.

La volonté du gouvernement et plus particulièrement de la chancellerie de développer l'utilisation des modes amiables dont la médiation constitue une opportunité pour le CIMA et ses membres.

Ce développement passe notamment par la communication interne et externe du CIMA. Le Conseil d'Administration du CIMA a donc décidé de s'adjoindre les services d'une agence de communication pour développer cette communication, notamment par des moyens digitaux. Vous avez d'ailleurs pu prendre connaissance des deux premières Newsletters.

Je remercie d'ores et déjà les membres du CA pour leur travail et leur engagement.

Je remercie également notre Déléguée Générale pour sa disponibilité et sa patience.

RAPPORT DE LA PRESIDENTE

S'agissant de l'activité de médiation, le nombre de médiations qui nous sont confiées est en augmentation puisqu'à ce jour, c'est-à-dire au 3^e trimestre 2024, nous avons reçu 58 alors que pour toute l'année 2023, nous en avons reçu 69.

Mais ce n'est pas suffisant ! Et je rappelle la nécessité que tous les membres du CIMA s'engagent dans le développement de l'activité de médiateur.

Il faut que l'on s'engage dans un cercle vertueux. À savoir que plus nous aurons de médiation, plus nous serons reconnus, et donc plus nous aurons de médiation...

Il nous faut veiller également le développement des formations qui est une activité vitale pour le CIMA parce qu'elle participe non seulement au fonctionnement financier du CIMA, mais elle assure également son rayonnement par l'enseignement dispensé à des tiers.

Il faut poursuivre nos efforts, non seulement les membres du Conseil d'Administration s'y emploient, mais également vous tous ici présents ou pas.

RAPPORT DE LA PRESIDENTE

Vous allez d'ailleurs recevoir au fil des mois à venir des appels à candidatures pour participer à tel ou tel travail. Je compte sur vous pour vous inscrire et fournir un travail dans l'intérêt collectif du CIMA, car seul le travail collectif permettra d'attirer des missions qui vous permettront de réaliser de nombreuses et belles médiations.

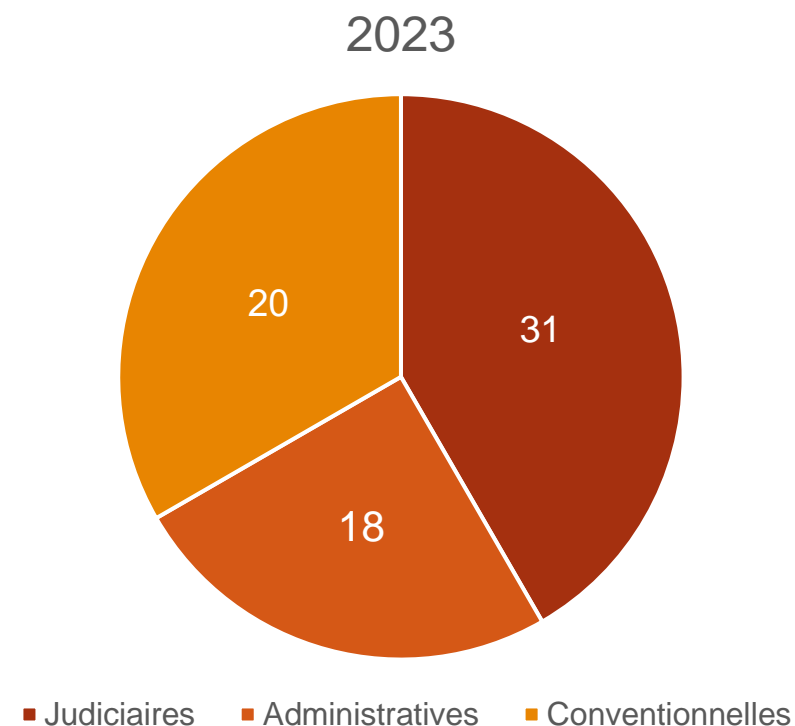
Je passe maintenant la parole à mon trésorier, Monsieur Yves LEBLOND, que je remercie sincèrement pour le travail qu'il assure sans compter son temps. Il est toujours disponible et pertinent dans ses analyses.

RÉPARTITION DES MÉDIATIONS EN 2023

Nombre de médiations : 69

Répartitions par juridiction :

- Tribunal Judiciaire : 27
- Cour d'Appel : 5
- Tribunal Administratif : 17
- Cour Administrative d'Appel : 0



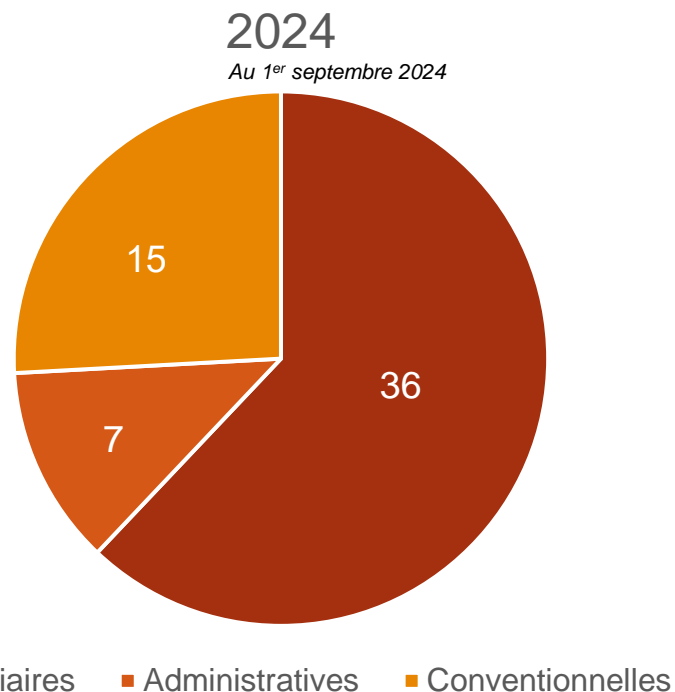
RÉPARTITION DES MÉDIATIONS EN 2024

Nombre de médiations : 58

(au 1er septembre 2024)

Répartition par juridiction :

- TJ Lyon : 25
- CA Lyon : 3
- TJ Villefranche-sur-Saône : 1
- TC Thonon-les-Bains : 3
- Tribunal Administratif : 7
- TJ Albertville : 4



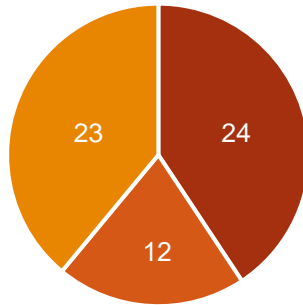
Arbitrage

- 2023 : 1 Arbitrage
- 2024 : 1 Arbitrage en cours

Nombre d'Arbitres au sein du CIMA : 12

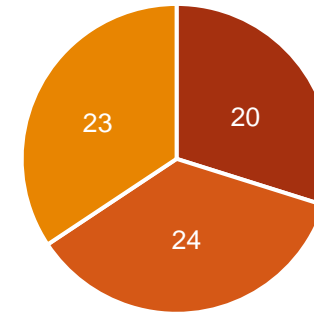
RÉPARTITION DES MÉDIATIONS

2021



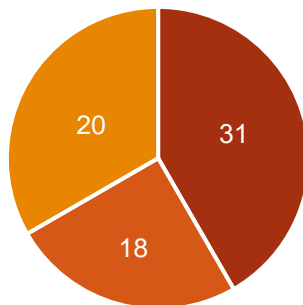
■ Judiciaires ■ Administratives ■ Conventionnelles

2022



■ Judiciaires ■ Administratives ■ Conventionnelles

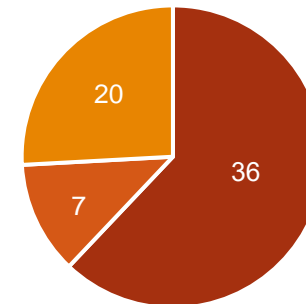
2023



■ Judiciaires ■ Administratives ■ Conventionnelles

2024

Au 1^{er} septembre 2024



■ Judiciaires ■ Administratives ■ Conventionnelles

POINT SUR LE CIMA, CENTRE DE FORMATION

Formations et ateliers proposés en 2023

- 2 sessions de la formation de base à la médiation
- 5 formations complémentaires d'une journée (dont une spéciale pour la CIECAALY)
- 4 ateliers de partage de pratiques
- 11 ateliers d'analyse de pratiques
- 14 journées d'analyse de la pratique professionnelle à Strasbourg

POINT SUR LE CIMA, CENTRE DE FORMATION

Formations et ateliers proposés en 2024

au 1er septembre 2024

- 1 sessions de la formation de base à la médiation
- 5 formations complémentaires d'une journée
- 1 formation à la DREETS
- 3 ateliers de partage de pratiques
- 3 ateliers d'analyse de pratiques
- 9 journées d'analyse de la pratique professionnelle à Strasbourg

Rapport financier du Trésorier



RAPPORT FINANCIER SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

Mes chers collègues,

Le résultat de notre association est bénéficiaire de 16 795 €, compte tenu d'un reversement exceptionnel de 11 960 € attendu du cabinet AVIZEO, notre précédent expert-comptable, qui comme je vous le signalais l'an dernier a par erreur assujéti à la TVA les recettes formations 2020 et 2021.

Les principaux points à retenir sont les suivants :

- l'activité Formation a retrouvé son niveau des années 2020 et 2021, alors que les recettes médiations sont en baisse.
Moins cependant que le tableau comparatif ne l'indique, car pour la première fois cette année les appels de provision émis par le CIMA dans le cadre du décret du 25/02/2022 ont été déduits.
Sans cet ajustement les recettes médiation auraient été de $75\,246 + 23\,750 = 98\,996$ €.
- L'activité arbitrage reste par contre aléatoire.
- Vous noterez que grâce à la persévérance de notre past présidente Françoise ALBRIEUX, le CIMA a perçu en 2023 la cotisation 2022 de la Chambre des huissiers, membre permanent démissionnaire.
- Les frais de personnel sont revenus à leur niveau antérieur, après le double poste financé en 2022 pour assurer le passage de relais entre Alexia MOLAY et Elise ABRAHAM.
- Les frais généraux hors charges de personnel sont en légère diminution : autour de 18 000 € / an. Les principaux postes sont les loyers (7 k€), les primes d'assurance (5 k€) et les honoraires de comptabilité (3 k€)
- Cette année encore j'insiste sur le fait que notre équilibre d'exploitation est dépendant des subventions des ordres professionnels, auxquels s'associent nos autres membres permanents : la CCIR Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale et depuis cette année la CIECAALY Compagnie des Experts près la Cour Administrative d'Appel de LYon.
Comme rappelé dans le document de synthèse, chacun des 2 ordres, - avocats et experts-comptables -, a accordé une subvention de 7 500 € en 2023, et la CCIR 1 250 €.
La CIECAALY versera pour sa part une subvention de 2 000 € en 2024.
- Vous aurez enfin constaté que notre situation financière est saine, avec une trésorerie nette de l'ordre de 100 000 €.

Je suis à votre disposition pour d'éventuelles précisions.

COMPTES DE RÉSULTATS COMPARATIFS – SYNTHÈSE								
	Formation	Médiation	Arbitrage	Achats & Charg. ext	Ch. personnel	EBE	Subventions cotisations	Résultat net
2020	43 501	110 461	-	- 96 696 - 18 138	- 45 049	- 4 896	34 591	29 562
2021	47 904	105 182	17 917	- 132 940 - 20 409	- 34 920	- 14 963	29 240	13 738
2022	34 620	105 246	41 717	- 137 304 - 20 198	- 42 073	- 17 992	29 879	9 694
2023	52 301	75 246*	8 700	- 111 045 - 17 249	- 32 251	- 24 298	30 130**	16 795

*autre produits d'avance 2023 : 23 750 €

** Dont cotisations 2022 Chambre des Huissiers : 2 000 €

DÉTAIL DES SUBVENTIONS ET COTISATIONS				
	Subventions Ordres	Autres subventions	Cotisations	Total
2020	20 000	1 250	11 340	32 590
2021	15 000	1 250	12 740	28 990
2022	15 000	4 250	10 620	29 870
2023	17 000	1 250	11 880	30 130

BUDGET CIMA 2024

PRODUITS

Médiation	65 dossiers	102 000	
Formation		50 000	
Arbitrage		-	
Subventions		18 250	
(2 x 7 500) + 1 250 Crci + 2 000 Ciecaaly			
et cotisations	80 x 180	<u>14 400</u>	184 000 €

SOUS-TRAITANCE

Médiation	85%	87 000	
Formation		25 000	
Arbitrage		<u>-</u>	- 112 000 €

FRAIS GÉNÉRAUX

Autres achats			
et charges externes		20 000	
Publicité Exaltup		8 000	
impôts et taxes			
et ch. de personnel		<u>38 000</u>	- <u>66 000 €</u>

EXCÉDENT + 6 000 €

 Compte de Résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%
PRODUITS				
Production vendue	177 547	100,00	140 283	100,00
Production stockée	-41 300	-23,26	41 300	29,44
Autres produits	31 060	17,49	29 879	21,30
Total	167 307	94,23	211 461	150,74
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Autres achats & charges externes	128 294	72,26	157 502	112,27
Total	128 294	72,26	157 502	112,27
MARGE SUR M/SES & MAT	39 014	21,97	53 959	38,46
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	298	0,17	60	0,04
Salaires et Traitements	25 582	14,41	31 556	22,49
Charges sociales	6 372	3,59	10 457	7,45
Amortissements et provisions	194	0,11	1 114	0,79
Autres charges	1 330	0,75	1	
Total	33 776	19,02	43 188	30,79
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 238	2,95	10 771	7,68
Résultat financier				
RESULTAT COURANT	5 238	2,95	10 771	7,68
Produits exceptionnels	11 960	6,74		
Résultat exceptionnel	11 960	6,74		
Participation des salariés	403	0,23	1 077	0,77
RESULTAT DE L'EXERCICE	16 795	9,46	9 694	6,91

 Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilé	180	180		
Autres immobilisations incorporelles	6 351	6 351		
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	583	519	63	257
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	7 114	7 050	63	257
Stocks				
En cours de production de services				41 300
Créances				
Clients et comptes rattachés	330		330	23 863
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	10 022		10 022	14 154
Autres créances	12 350		12 350	
Divers				
Disponibilités	166 546		166 546	111 170
Charges constatées d'avance				99
TOTAL ACTIF CIRCULANT	189 248		189 248	190 586
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	196 362	7 050	189 311	190 843

 **Bilan**

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
Capital social ou individuel	69 418	59 725
Résultat de l'exercice	16 795	9 694
TOTAL CAPITAUX PROPRES	86 213	69 418
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	65 216	54 958
<i>Personnel</i>	4 379	3 673
<i>Organismes sociaux</i>	4 496	4 206
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	4 487	2 127
Dettes fiscales et sociales	13 361	10 007
Autres dettes	180	840
Produits constatés d'avance	24 340	55 620
TOTAL DETTES	103 098	121 424
TOTAL PASSIF	189 311	190 843

Election du nouveau Conseil d'Administration

ADMINISTRATEURS RÉÉLIGIBLES EN 2024

Alain BENARD	Renouvellement du mandat
Yves LEBLOND	Renouvellement du mandat
Stéphanie LENOIR	Non renouvellement du mandat
Julie LEONI	Renouvellement du mandat
Alain VANIER	Renouvellement du mandat

Démissions

Jean-Marc MOREL

Election du nouveau Conseil d'Administration

CANDIDATS AU POSTE D'ADMINISTRATEURS

Madame Marie-Noëlle CLASQUIN

Madame Chloé PICARD

Monsieur Philippe BAU

RÉSOLUTION I

EXAMEN ET APPROBATION DU RAPPORT MORAL DE LA PRÉSIDENTE

PROJET DE RÉSOLUTION

« L'Assemblée Générale prend acte et approuve le rapport moral fait par la Présidente lors de la réunion. »

RÉSOLUTION I



L'Assemblée Générale prend acte et approuve à l'unanimité des voix le rapport moral de la Présidente.

RÉSOLUTION 2

EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/23

PROJET DE RÉSOLUTION

«L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports de la Présidente ainsi que le rapport financier du Trésorier, prend acte et approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à la somme de 16 794.92 euros, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 quitus de leur gestion à tous les administrateurs. »

RÉSOLUTION 2



L'Assemblée Générale prend acte et approuve à l'unanimité des voix les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2023.

RÉSOLUTION 3

AFFECTATION DE L'EXCEDENT

PROJET DE RÉSOLUTION

« L'assemblée Générale décide d'affecter l'excédent de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 16 794,92 euros, aux Fonds associatifs dont le montant se trouve ainsi porté à 86 213,36 euros. »

RÉSOLUTION 3



L'Assemblée Générale prend acte et approuve à l'unanimité des voix l'affectation de l'excédent aux Fonds associatifs

RÉSOLUTION 4

APPROBATION DU BUDGET 2024

PROJET DE RÉSOLUTION

« L'assemblée Générale approuve le budget de l'exercice 2024 en cours tel qu'il lui a été présenté. »

RÉSOLUTION 4



L'Assemblée Générale prend acte et approuve à l'unanimité des voix le budget de l'exercice 2024

RÉSOLUTION 5

RATIFICATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

PROJET DE RÉSOLUTION

« L'Assemblée Générale, sur présentation du Bureau, décide de nommer Madame Marie-Noëlle CLASQUIN en qualité d'Administrateur. »

RÉSOLUTION 5



L'Assemblée Générale prend acte et approuve à l'unanimité la ratification de Madame Marie-Noëlle CLASQUIN en qualité d'Administrateur.

RÉSOLUTION 6

RATIFICATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

PROJET DE RÉSOLUTION

« L'Assemblée Générale, sur présentation du Bureau, décide de nommer Madame Chloé PICARD en qualité d'Administrateur. »

RÉSOLUTION 6



L'Assemblée Générale prend acte et approuve à l'unanimité la ratification de Madame Chloé PICARD en qualité d'Administrateur.

RÉSOLUTION 7

RATIFICATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

PROJET DE RÉSOLUTION

« L'Assemblée Générale, sur présentation du Bureau, décide de nommer Monsieur Phillipe BAU en qualité d'Administrateur. »

RÉSOLUTION 7



L'Assemblée Générale prend acte et approuve à l'unanimité la ratification de Monsieur Philippe BAU en qualité d'Administrateur.

RÉSOLUTION 8

RENOUVELLEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROJET DE RÉSOLUTION

« L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Alain BENARD en qualité d'Administrateur ».

RÉSOLUTION 8



L'Assemblée Générale prend acte et approuve à l'unanimité le renouvellement de Monsieur Alain BENARD en qualité d'Administrateur.

RÉSOLUTION 9

RENOUVELLEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROJET DE RÉSOLUTION

« L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Alain VANIER en qualité d'Administrateur. »

RÉSOLUTION 9



L'Assemblée Générale prend acte et approuve à l'unanimité le renouvellement de Monsieur Alain VANIER en qualité d'Administrateur.

RÉSOLUTION 10

RENOUVELLEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROJET DE RÉSOLUTION

« L'Assemblée Générale décide de renouveler Madame Julie LEONI en qualité d'Administrateur. »

RÉSOLUTION 10



L'Assemblée Générale prend acte et approuve à l'unanimité le renouvellement de Madame Julie LEONI en qualité d'Administrateur.

RÉSOLUTION II

RENOUVELLEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROJET DE RÉSOLUTION

« L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Yves LEBLOND en qualité d'Administrateur. »

RÉSOLUTION II



L'Assemblée Générale prend acte et approuve à l'unanimité le renouvellement de Monsieur Yves LEBLOND en qualité d'Administrateur.

RÉSOLUTION 12



L'Assemblée Générale prend acte et approuve à l'unanimité la ratification de Monsieur Yves DELAIRE en qualité d'Administrateur.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 19H20.

Présidente du CIMA
Marie-Josèphe LAURENT

Secrétaire de séance
Elise ABRAHAM



176 rue de Créqui - 69003 LYON

www.cima-mediation.com

04 78 28 26 70